

MAIRIE DE LOUHOSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-0030
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

2023-0030

Séance du 09 juin 2023

Amal. et soumise
à délibération N°
2023-0030

Date convocation : 11 mai 2023
Date d'affichage : 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.
2023ko ekainaren 9an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakartzapean.

Étaient présents / Hor zirenak (12) : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (3) : IRIART BONNECAZE Carole, MEMBREDE Mathieu, SAPPARRART Bertrand

Procurations : Carole IRIART BONNECAZE DEBAT à Ximun LARRALE, Mathieu MEMBREDE à Jean Pierre HARRIET, Bertrand SAPPARRART à Maylis HAPETTE

A été nommée secrétaire / Idazkarria izendatua dena : SAINT ESTEBEN Marie

OBJET : Chemin Landondoko Bidea

Le Maire informe le conseil municipal qu'en 2014 il avait été décidé de procéder à un échange de terrains avec les consorts ETCHEMENDY.

La régularisation n'a jamais été actée. Aussi, il convient à présent de détailler les caractéristiques de cet échange en vue de procéder à ladite régularisation :

-Cession de des consorts ETCHEMENDY à la Commune de Louhossoa

Les consorts ETCHEMENDY cèdent à la Commune de Louhossoa une partie de la parcelle B129 (5m²) et la totalité de la parcelle B886 (14m²), de la parcelle B887 (24m²), la totalité de la parcelle B891 (210m²) et la parcelle B890 (163m²), soit un total de 4a16ca (416m²)

-Cession de la Commune de Louhossoa à la propriété des consorts ETCHEMENDY

La Commune de Louhossoa cède aux consorts ETCHEMENDY deux parties du domaine public d'une contenance de 100m² et de 47 m², soit un total de 147m²

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ou l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE

- De procéder à l'échange de terrains avec les consorts **ETCHEMENDY** dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Que l'échange se fera sans soulte
- Que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

CHARGÉ le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 12

Nombre de suffrage exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

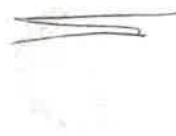
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Louhossoa, le 10 juin 2023,

Le Maire,

Jean-Pierre HARRIET



64250 LOUHOSSEA
 Lieu dit "Ithurbidia"
 Propriété ETCHEMENDY

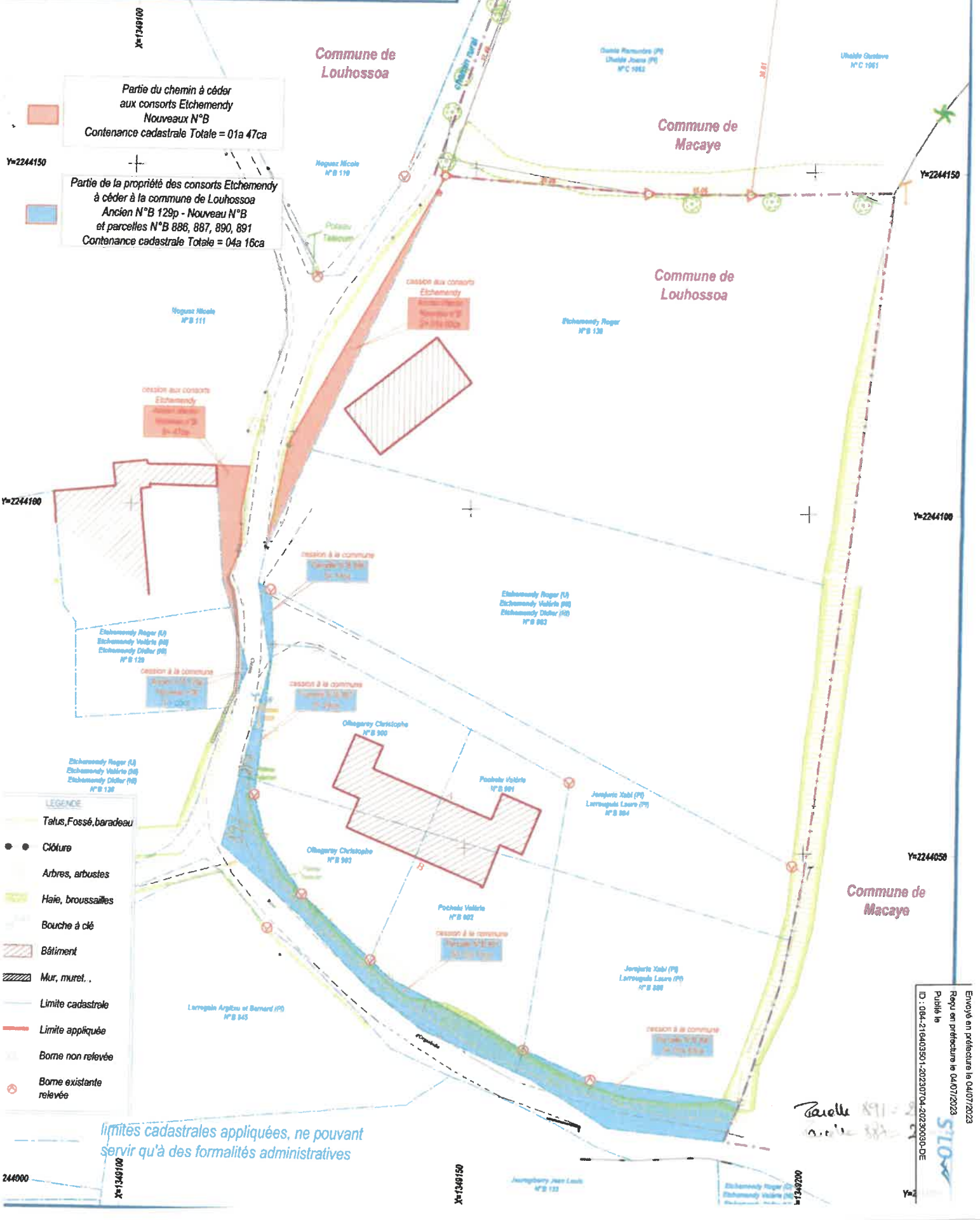
Dossier N° 180694 Pièce N° 1
 Dressé le: 14/12/2018 Ech: 1/500
 Modifié le:

Cabinet de géomètres GEODENAK
 Bureau d'Haspamen-M. ARRAYET, Géomètre expert
 Quartier Hasquette 64240 HASPAREN

Parcelles cadastrées Section B1 N° 128-129
 Contenance Cadastre Totale = 66a 05ca



PROJET DE REGULARISATION
 Le système de coordonnées est rattaché au système CC43



Partie du chemin à céder aux consorts Etchemendy Nouveaux N°B Contenance cadastrale Totale = 01a 47ca

Partie de la propriété des consorts Etchemendy à céder à la commune de Louhossea Ancien N°B 129p - Nouveau N°B et parcelles N°B 886, 887, 890, 891 Contenance cadastrale Totale = 04a 16ca

- LEGENDE**
- Talus, Fossé, baradeau
 - Cloture
 - Arbres, arbustes
 - Haie, broussailles
 - Bouche à clé
 - Bâtiment
 - Mur, muret...
 - Limite cadastrale
 - Limite appliquée
 - Borne non relevée
 - Borne existante relevée

limites cadastrales appliquées, ne pouvant servir qu'à des formalités administratives

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
 Reçu en préfecture le 04/07/2023
 Publié le
 ID : 064-216403501-20230704-20230303-0-DE

Barille 891 - 892

